



Signataire : Thierry Cerutti

Date de dépôt : 12 juin 2026

Question écrite urgente

A l'Etang, les enfants de la 7P sont en disgrâce ?

Mesdames, Messieurs les conseillers d'Etat,

Considérant que les familles de l'Ecole de l'Etang ont été informées du déplacement de plusieurs classes de 7P vers le site de Balexert à quelques semaines seulement de la fin de l'année scolaire ;

considérant que cette décision suscite de nombreuses inquiétudes quant à ses conséquences pédagogiques, sociales, psychologiques et organisationnelles pour les élèves concernés et leurs familles ;

considérant que la 7P constitue une année charnière du parcours scolaire, marquée par une transition progressive vers le cycle d'orientation et nécessitant stabilité, continuité et repères ;

considérant que l'Ecole de l'Etang représente bien davantage qu'un simple lieu d'enseignement et constitue un espace de socialisation, d'appartenance et de construction identitaire pour les enfants du quartier ;

considérant que ce déplacement entraînera, pour de nombreuses familles, la séparation de fratries entre différents établissements scolaires ainsi qu'une complexification de l'organisation quotidienne ;

considérant les interrogations légitimes concernant la sécurité des trajets, l'intégration des élèves déplacés, leur participation à la vie de leur école d'origine ainsi que leur sentiment d'appartenance à la communauté scolaire ;

considérant que plusieurs pistes alternatives semblent pouvoir être étudiées afin de maintenir les élèves dans leur environnement habituel, notamment l'optimisation de certains locaux existants, l'utilisation d'espaces communaux ou l'installation de structures modulaires temporaires ;

considérant enfin que les problématiques de capacité scolaire concernent l'ensemble du territoire communal et nécessitent une vision stratégique à moyen et long terme ;

mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- *Est-ce que le département de l'instruction publique (DIP) a été mis au courant de cette décision et l'a-t-il validée ?*
- *Est-ce qu'une solution alternative a été étudiée et présentée publiquement permettant le maintien des élèves dans le périmètre scolaire de l'Etang, notamment ?*
- *Est-ce qu'il est normal que les habitants de l'Etang soient préterités en favorisant le maintien d'enfants non résidents ?*
- *Est-ce que les parents et les résidents du quartier de l'Etang ont été concertés ?*
- *Quels ont été les critères ayant conduit à la sélection des classes de 7P ?*
- *Est-ce que l'intérêt supérieur de l'enfant, la stabilité de son parcours scolaire et son bien-être qui demeurent les critères prioritaires dans toute décision relative à l'organisation des établissements scolaires ont été pris en compte ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.